

france3-regions.franceinfo.fr

Agressée sexuellement à l'Université de Rouen, une étudiante se voit refuser le droit de passer ses examens à

Angele De Vecchi

5-7 minutes

En novembre 2024, une étudiante de l'Université de Rouen-Normandie est agressée sexuellement sur le campus Pasteur par un agent de sécurité. L'an passé, la jeune femme très traumatisée a pu passer ses examens à distance. L'aménagement lui a été refusé cette année par la direction.

La Quotidienne Société

De la vie quotidienne aux grands enjeux, recevez tous les jours les sujets qui font la société locale, comme la justice, l'éducation, la santé et la famille.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "La Quotidienne Société". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

Elle souffre encore aujourd'hui d'un syndrome post-traumatique. Il se manifeste par une anxiété généralisée, une dépression majeure, des troubles alimentaires, et l'oblige à prendre un traitement médicamenteux. Un médecin a récemment certifié que l'état de santé de la jeune femme nécessitait un arrêt scolaire de 90 jours.

Encore sous le choc, l'étudiante n'a pas mis les pieds à l'Université de Rouen-Normandie depuis plusieurs semaines, le lieu de son agression sexuelle il y a près d'un an.

En novembre 2024, l'étudiante patiente dans le hall du Campus Pasteur de l'Université de Rouen-Normandie, lorsqu'un agent de sécurité installé à son poste de vidéosurveillance lui fait part de son envie de discuter. "Les agents, tous les étudiants les connaissent. Ils assurent notre protection, ce sont les premiers qu'on voit quand on entre dans le bâtiment".

Alors, confiante, la jeune femme le suit jusqu'au 4ème étage. Ils entrent tous deux dans un lieu fermé par un badge, réservé aux doctorants et aux enseignants-chercheurs, interdit en tout cas aux étudiants. Elle fait part à l'agent de son inquiétude d'être dans cette partie du bâtiment. Il la rassure. Ils se dirigent alors vers ce qu'elle compare à un "balcon" : "il m'a dit qu'il voulait m'embrasser. Il s'est rapproché et a eu des gestes désobligeants. J'ai voulu l'arrêter, je lui ai dit que je n'étais pas d'accord. Alors il m'a saisi les poignets", raconte-t-elle.

Il s'est mis à être encore plus acharné. Il a mis sa main vers ma partie intime. Il y a eu un contact corporel. Je lui ai dit que je n'acceptais pas une telle chose et je l'ai repoussé.

Etudiante de l'Université de Rouen-Normandie

France 3 Normandie

L'étudiante pratique les arts martiaux. Un geste technique permet à son agresseur de s'en rendre compte. Ils quittent tous les deux la pièce, *"en sortant il m'a retouché le menton"* détaille la jeune femme.

De retour chez elle, ses parents remarquent rapidement son changement d'attitude. *"Tout le week-end j'étais renfermée sur moi-même, je ne mangeais plus, j'étais métamorphosée"*.

S'ensuivent des rendez-vous chez des experts qui diagnostiquent chez l'étudiante un stress post-traumatique, et lui prescrivent des soins psychothérapeutiques ainsi que des médicaments.

La jeune femme porte plainte et prévient des enseignants, qui lui conseillent de se tourner vers la cellule de lutte contre le harcèlement de la faculté. Un protocole est appliqué par le doyen de l'Université de l'époque, et une mesure conservatoire est prise à l'encontre de l'agent de sécurité, c'est-à-dire qu'un éloignement a été mis en place.

La direction de l'établissement autorise alors à l'étudiante plusieurs aménagements : la possibilité de suivre les cours à distance, mais aussi celle de passer ses examens chez elle.

Mais ce dispositif lui est refusé pour cette nouvelle année universitaire. Malgré des démarches débutées dès le mois d'août 2025, *"cette année la nouvelle direction me dit qu'on ne peut plus faire comme ça"* regrette la jeune femme dont l'état se dégrade.

La présidence de la fac a refusé de prendre en compte mon bien-être étudiant.

Etudiante de l'Université de Rouen-Normandie

France 3 Normandie

De son côté le doyen de l'Université de Rouen-Normandie brandit le principe d'équité, vis-à-vis des 35 000 étudiants inscrits : *"on a dérogé à la règle l'an dernier, parce qu'elle était en situation de souffrance. On ne peut plus continuer, les règles sont les mêmes pour tout le monde"* explique Franck Le Derf.

La direction a proposé des alternatives à la jeune femme, comme passer ses examens dans un autre campus universitaire, ou se diriger vers une formation à distance.

Mais le mal est fait. L'étudiante affirme avoir perdu confiance en l'institution. *"J'ai été victime de*

discrimination indirecte, d'exclusion pédagogique, de violence, de pression et de harcèlement institutionnel simplement parce que j'ai demandé que mes droits soient respectés".